

COMITE INTERDEPARTEMENTAL  
DE COORDINATION POUR LA FAO

3003 Berne, le 19 juillet 1976

Mattenhofstrasse 5

an	KAM	à/a
Datum	23/7	
Visa		
EPD	23.07.76	-9
Ref.	0.732.461.	

Réunion du

Comité interdépartemental de coordination pour la FAO (CICFAO)

du 24 juin 1976 à Berne, 15.00,

sur les propositions du Directeur général E. Saouma

au 69<sup>e</sup> Conseil de la FAO (Rome, 12-16 juillet 1976)

Présents

Messieurs J.-Cl. Piot Président, ALw

A. Kamer DPF, OI

L. Erard DPF, CT

O. Bäumle EGV

M. Schädler Finances

E. Grieder IF Forêts

H. Hofer HA

H. Popp ALw

G. Ducommun Secrétaire, ALw

Documents

FAO: CL 69/2

ALw: Lettre avec annexe du 11.6.1976

Position commune définie

1. Programme d'assistance technique

L'orientation vers l'action concrète des propositions du Directeur général Saouma reçoit l'approbation générale du CICFAO. Elle est dans la logique des prises de position des délégations suisses à la FAO et la Conférence mondiale de l'alimentation (CMA).

Il faut toutefois avertir le Directeur général que le programme de coopération technique de la FAO devra absolument rester dans une faible proportion par rapport au budget opérationnel de l'Organisation. Cette entorse au principe de la centralisation, par le canal du PNUD, du financement des activités de coopération technique du système des Nations Unies peut être admise pour des motifs d'efficacité, toutefois la Suisse n'a jamais avancé l'idée que les programmes d'action de la FAO devaient être autonomes par rapport au PNUD. Le CICFAO tient à ce que les opérations de terrain de la FAO respectent le Consensus entre les agences des Nations Unies. Le représentant résident du PNUD doit conserver le rôle de coordinateur des programmes de terrain des agences des Nations Unies. Ce principe est à respecter par la FAO, même si elle détient le pouvoir de décision sur son programme de coopération technique.

## 2. Décentralisation - Représentants FAO dans les pays

Le CICFAO salue également la décentralisation dans les pays. En particulier il approuve l'affectation d'experts dans les pays plutôt que dans les bureaux régionaux.

Le Comité interdépartemental ne souhaite toutefois pas voir les organisations des Nations Unies ouvrir l'une après l'autre des "bureaux dans les pays" indépendants les uns des autres. Le bureau de l'agent FAO dans le pays doit être intégré dans le bureau du représentant résident afin de maintenir des rapports étroits entre eux et de réduire les charges d'infrastructure.

La position du Conseiller agricole FAO doit sans doute être renforcée. C'est surtout la qualité de cette personne et les résultats positifs sur le terrain qui permettront d'atteindre cet objectif. Afin qu'il puisse jouer son rôle de coordination,

- 3 -

le représentant résident du PNUD est à considérer comme un Primus inter pares qui doit être informé et appelé à prendre position par les agents principaux des autres organisations des Nations Unies.

L'importance du bureau du Conseiller agricole FAO doit être adaptée au pays et aux programmes agricoles dont la FAO a la responsabilité.

### 3. Réorientation du programme

La réorientation générale du programme par le Directeur général Saouma n'appelle pas de commentaire fondamental de la part du Comité. Toutefois, dans le département forestier, une orientation trop unilatérale vers l'industrie du papier, et de la pâte, n'est pas conforme aux préoccupations principales de ce secteur. D'autres formes de mise en valeur du bois (sciages, panneaux) peuvent être parfaitement rationnelles selon les situations et les problèmes cruciaux de la plupart des forêts tropicales sont leur conservation et exploitation judicieuse, auxquelles la FAO doit porter une attention prioritaire.

Le Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO est invité à prendre position dans ce sens lors du 69<sup>e</sup> Conseil de la FAO.

La séance est levée vers 16.45.

G. Ducommun  
Secrétaire du CICFAO